

Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services

CARRIERE DE SCEY-SUR- SAONE-ET-SAINT-ALBIN (70)

COMMUNES DE SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-
ALBIN (70)

LIEU-DIT « COMBE DU CHAUFFOUR »

Demande d'autorisation de
défrichement



Sciences Environnement

Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement



Agence de Besançon
6 Boulevard Diderot
25000 BESANCON
Tél. : 03.81.53.02.60

Pour le compte de :



NEXSTONE

8d rue des Entreprises
25410 VELESMES-ESSARTS
Tél. 03.81.48.15.61

Personnel ayant participé à l'étude :

PERSONNEL DE SCIENCES ENVIRONNEMENT	QUALIFICATION	DOMAINE D'INTERVENTION
Paul VANÇON	<i>Ingénieur Confirmé Chargé d'Etudes – Secteur Carrière Énergie Industrie à Sciences Environnement depuis 2020</i>	Rédaction du dossier d'autorisation environnemental (hors volets milieux naturels)
Emilien VADAM	<i>Écologue au sein du Bureau d'Études ECOSCOPI d'octobre 2010 à novembre 2013 puis chargé d'études depuis mars 2015 à Sciences Environnement.</i>	Inventaires faune
Marion RANGEARD	<i>Alternante Chargée d'Etudes Faune puis chargée d'études depuis septembre 2025 – Secteur Milieux Naturels à Sciences Environnement</i>	Inventaires faune et rédaction du volet milieux naturels
Marie RENAUX	<i>Chargée d'Etudes Flore/Habitats – Secteur Milieux Naturels à Sciences Environnement depuis 2020</i>	Inventaires flore/habitats et rédaction du volet milieux naturels
Mélissa HADDAD	<i>Chargée d'Etudes Chiroptères – Secteur Milieux Naturels à Sciences Environnement depuis 2024</i>	Inventaires chiroptères et rédaction du volet milieux naturels
Vincent SENECHAL	<i>Écologue à Sciences Environnement depuis 1993 Responsable du secteur Milieu naturel et ICPE</i>	Relecture du volet milieu naturel complet

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Articles L.341-3, R.341-1 et suivants du code forestier

(AVANT DE REMPLIR CETTE DEMANDE, VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LA NOTICE D'INFORMATION)

Veillez transmettre l'original de la demande avec ses pièces-jointes, à la Direction Départementale Des Territoires (et de la Mer) du département principal dans lequel se situent les défrichements ou à la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (deaaf) pour les drom-com, selon l'une des modalités suivantes :

- 1- par courrier **EN RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**
- 2- par remise sur place à la DDT(M) ou à la D(E)A(A)F, contre un récépissé de dépôt
- 3- par téléprocédure accessible par internet : <https://foret.national.agri/teleprocedures-foret/>

Si votre projet est à cheval sur plusieurs départements, il vous faudra plusieurs autorisations : vous devez transmettre dans les mêmes conditions, une copie de votre demande comportant la totalité de votre projet (sans ses pièces-justificatives), à chacun des autres départements concernés. Pour la téléprocédure, si vous avez bien renseigné dans le formulaire les départements de votre projet, ces différentes transmissions se feront automatiquement.

Dans tous les cas, VEUILLEZ CONSERVER UN EXEMPLAIRE de votre demande.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES FORÊTS – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION GRISÉE

N° DOSSIER : _____ DATE DE RÉCEPTION : ____/____/____

1 - IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION

POUR TOUS LES BÉNÉFICIAIRES (LA LISTE DES PIÈCES À JOINDRE FIGURE EN PAGE 3)

N° SIRET : |5|3|7|4|3|3|1|8|7|0|1|0|9|2| ou N° PACAGE : | | | | | | | | | | ou

N° NUMAGRIT* : | | | | | | | | | | | | | | ou si aucun numéro attribué, cocher la case → ☐

*attribué par le ministère chargé de l'agriculture pour les usagers n'ayant pas de N° SIRET

POUR LES BÉNÉFICIAIRES PERSONNES PHYSIQUES (JOINDRE PIÈCE 11, LE CAS ÉCHÉANT)

Nom, prénom du bénéficiaire : Madame ☐ Monsieur ☐ _____

né(e) le ____/____/____ à : _____ dépt : | | | | Pays : _____

Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande, le cas échéant : _____

POUR LES BÉNÉFICIAIRES EN INDIVISION (JOINDRE PIÈCE 11)

Nom de l'indivision bénéficiaire : _____

Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande : Madame ☐ Monsieur ☐ _____

né(e) le ____/____/____ à : _____ dépt : | | | | Pays : _____

POUR LES BÉNÉFICIAIRES PERSONNES MORALES (JOINDRE PIÈCE 12 OU 13)

Raison sociale et type de société ou collectivité bénéficiaire : NEXSTONE

Nom et Prénom du représentant habilité à déposer la demande : PARIS Maxime

Nom, Prénom du responsable de projet (si différent) : _____

2 - COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION

Adresse du bénéficiaire : 8D RUE DES ENTREPRISES complément d'adresse : _____

Code postal : |2|5|4|1|0| Commune : VELESMES-ESSARTS

Coordonnées de contact du bénéficiaire ☐ ou de son représentant ☐ ou de son responsable de projet ☐ (cocher la case correspondante) :

Téléphone : |0|3|8|1|4|8|1|5|6|1| ; | | | | | | | | | |

Mél : ludovic.simon@colas.com

3 - LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS : (JOINDRE PIÈCE 1 ET 2)

Dénomination de la propriété ou du massif contenant les terrains à défricher :

[illegible]

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

4 - CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : ha 6 7 5 ca (1ca = 1m²)

N° du département unique ou principal des travaux | 7 | 0 |

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 | | | N° de département 3 | | |

Destination principale des terrains après défrichement (pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...) :

Exploitation de carrière

Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") : ☐

Autres autorisations ou déclarations déjà déposées relatives au projet (cocher la case si "aucune") : ☐

Type : Date de dépôt : Nom de l'autorité administrative :

Type : _____ Date de dépôt : _____ Nom de l'autorité administrative : _____

5 - PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS À DÉFRICHER ET SES AYANTS DROIT (SI DIFFÉRENT DE LA PAGE 1) : (JOINDRE PIÈCE 3 ET 8 SI AYANTS DROIT)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (INDIVISAIRE, USUFRUITIER, NU- PROPRIÉTAIRE, PLEINE PROPRIÉTÉ, COPROPRIÉTAIRE)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Odette et Gilbert DUNCKHORST	Propriétaires	1 rue des Forges, 70360 Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	03 84 68 83 50

6 - LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)

N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous bénéficiaires	☒
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (tout ce qui changera de vocation temporairement ou à terme - aires de travail, accès, stationnements, réseaux, lot à bâtir entier pour les projets urbanistiques...) ;	Tous bénéficiaires	☒
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous bénéficiaires	☒
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	☒
Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	☒
6	- Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact après examen au cas par cas ; - ou dans le cas contraire : - Etude d'impact ;	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha*	☒
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha*	☐
Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le bénéficiaire ;	Bénéficiaires non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	☒
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le bénéficiaire peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	☐
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le bénéficiaire bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	☐
Habilitation du signataire à déposer la demande :			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaire, Inclusions	☐
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	☐
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	☐

7 - ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : PARIS Maxime

☒ certifie avoir pouvoir pour représenter le bénéficiaire dans le cadre de la présente formalité ;
☒ certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.
☒ certifie avoir pris connaissance et, le cas échéant informé mon mandataire, des dispositions relatives au Règlement Déforestation de l'Union Européenne (RDUE)*, interdisant de commercialiser les bois issus de l'opération de conversion de bois et forêts à un usage agricole quelle que soit la production agricole (l'autoconsommation des bois reste possible), ainsi que les bovins nourris à partir de ces terrains, tout comme le soja, le café, le cacao, l'huile de palme et l'hévéa cultivés sur ces terrains.

☒ Au nom du bénéficiaire indiqué dans l'encadré 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées dans l'encadré 3 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage au respect des conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le 12/03/2021

cachet (le cas échéant) et signature du bénéficiaire ou de son représentant

NEXSTONE
NEXSTONE
SIEGE ADMINISTRATIF
ETS FC - 8 D RUE DES ENTREPRISES
25410 VELESMES-ESSARTS
SIRET 537 433 187 01092
TEL 03 81 48 15 10

*RDUE : Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts
<https://www.deforestationimportee.ecologie.gouv.fr/reglement-europeen-contre-la-deforestation-et-la-degradation-des-forets/article/reglement-europeen-contre-la-deforestation-et-la-degradation-des-forets>

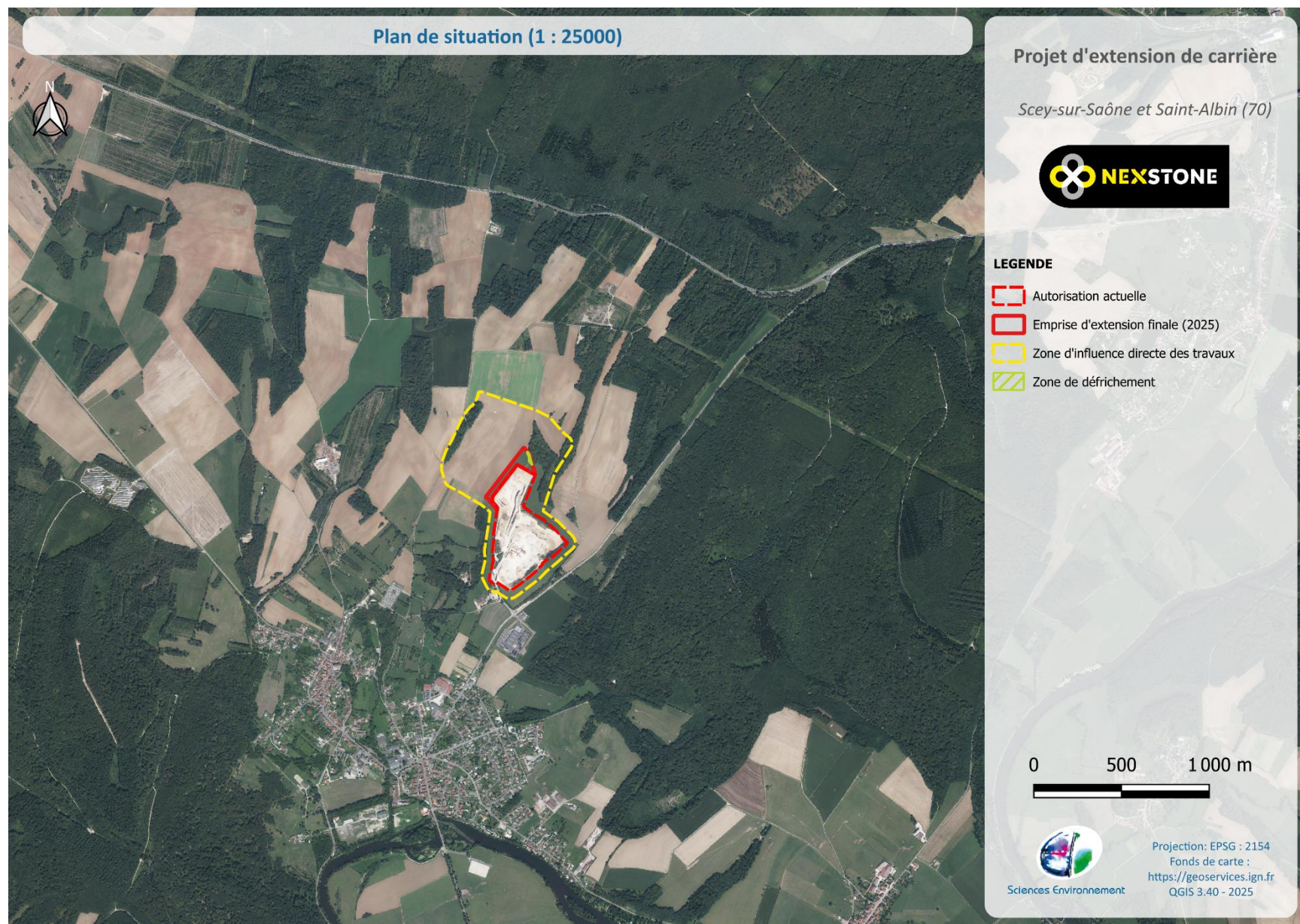
8 - MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

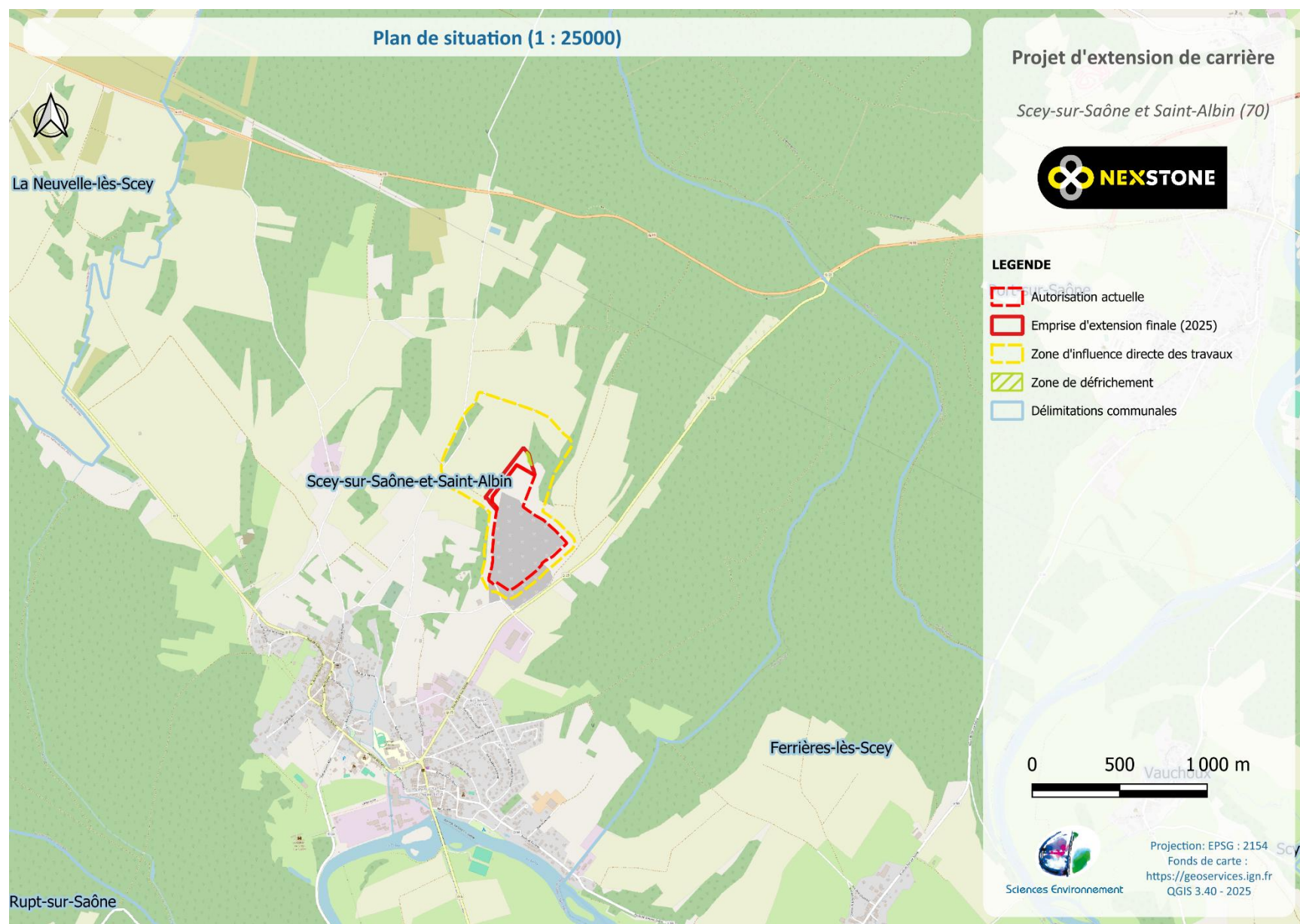
SOMMAIRE

Annexe 1 : Plan de situation (orthophotographie)	8
Annexe 2 : Plan de situation (IGN)	9
Annexe 3 : Cadastre et matrices cadastrales	10
Annexe 4 : Matrices cadastrales des parcelles concernées	11
Annexe 5 : Déclaration incendies	13
Annexe 6 : Etude d'impact et étude d'incidences Natura 2000.....	14
Annexe 7 : Mandat de pouvoir du propriétaire	15
Annexe 8 : Kbis	18

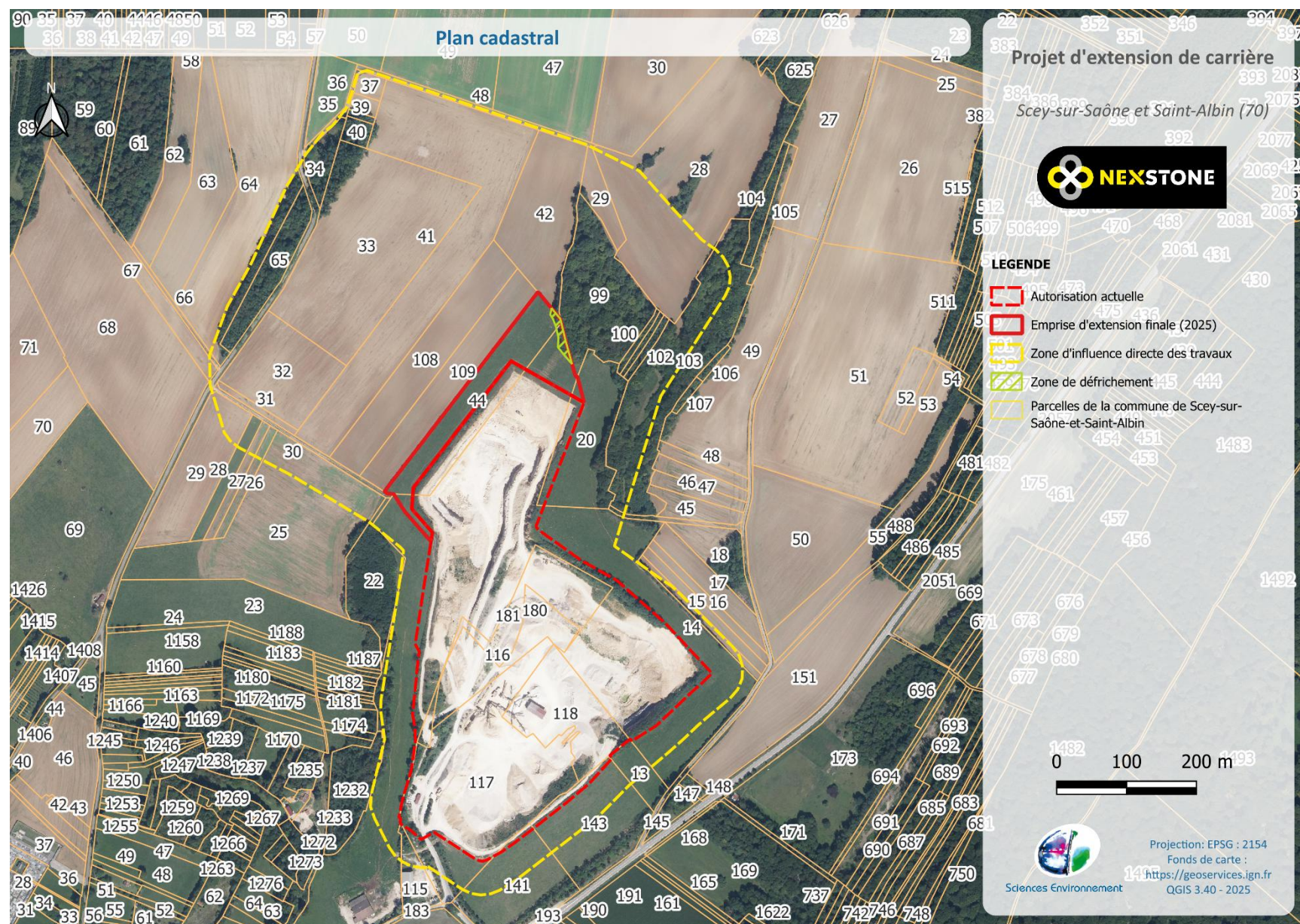
Annexe 1 : Plan de situation (orthophotographie)



Annexe 2 : Plan de situation (IGN)



Annexe 3 : Cadastre et matrices cadastrales



Annexe 4 : Matrices cadastrales des parcelles concernées

Année de référence : 2025													Département : 70 0													Commune : 482 SCEY-SUR-SAONE-ET-ST ALBIN													TRES : 053			Numéro communal : L00106		
Titulaire(s) de droit(s)																																												
Droit réel : Propriétaire													Numéro propriétaire : MBCLRQ																															
Nom : DUNCKHORST Prénom : ODETTE																																												
Adresse : 1 RUE DES FORGES																																												
70360 SCEY SUR SAONE ET ST ALBIN																																												
Propriété(s) non bâtie(s)																																												
Désignation des propriétés													Évaluation														Livre foncier																	
An	Sec	N° Plan	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	N° Parc Prim	FP/ DP	S Tar	SUF	GR/ SSGR	CL	Nat cult	Contenance			Revenu cadastral	Coll	Nat Exo	AN Ret	Fraction RC Exo	%EXO	TC	Feuillet																					
91	ZI	44		FARNEY GRUARD	B125		1	482A		T	03	Terras	1	83	20	94,01	C	TA		28,20	30																							
																	GC	TA		28,20	30																							
Contenance totale						Total de la part communale											Total de la part additionnelle						Majoration des terrains constructibles																					
				HA	A	CA	Revenu imposable				Revenu exonéré			Revenu imposé			Revenu exonéré			Revenu imposé																								
				1	83	20	94				28			66			94			0			0																					

Relevé de propriété limité à une parcelle

Année de référence : 2025		Département : 70 0		Commune : 482 SCEY-SUR-SAONE-ET-ST ALBIN												TRES : 053		Numéro communal : L00106					
Titulaire(s) de droit(s)																							
Droit réel : Propriétaire												Numéro propriétaire : MBCLRQ											
Nom : DUNCKHORST Prénom : ODETTE																							
Adresse : 1 RUE DES FORGES 70360 SCEY SUR SAONE ET ST ALBIN																							
Propriété(s) non bâtie(s)																							
Désignation des propriétés												Évaluation										Livre foncier	
An	Sec	N° Plan	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	N° Parc Prim	FP/ DP	S Tar	SUF	GR/ SSGR	CL	Nat cult	Contenance			Revenu cadastral	Coll	Nat Exo	AN Ret	Fraction RC Exo	%EXO	TC	Feuillet
													HA	A	CA								
91	ZI	196		DERRIERE LES VIGNES DE PLE	8106	0119	1	482A		CA	01	Carrières	11	26	92	11,38							
Contenance totale						Total de la part communale						Total de la part additionnelle						Majoration des terrains constructibles					
						HA		A		CA		Revenu imposable		Revenu exonéré		Revenu imposé				Revenu exonéré		Revenu imposé	
						11		26		92		11		0		11				0		11	
						11		26		92		11		0		11		0		11		0	

Annexe 5 : Déclaration incendies



Etablissement Franche-Comté
ZA – 8d rue des Entreprises
25410 VELESMES-ESSARTS
Tél. : 03 81 48 15 10
Fax : 03 81 48 15 11
Siret : 537 433 187 01092

Velesmes-Essarts, le 3 février 2026

Objet : Carrière de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin – Déclaration d'absence d'incendie

Je soussigné, Maxime PARIS, agissant en qualité de chef d'agence Franche-Comté au sein de la société NEXSTONE, dont le siège administratif est situé au 8d rue des Entreprises à VELESMES-ESSARTS (25410),

Déclare qu'à ma connaissance, les terrains objets de la demande n'ont pas été parcourus par un incendie durant les quinze dernières années précédant celles de la présente demande.

Le chef d'agence NEXSTONE FC
Maxime PARIS

Siège social :

NEXSTONE - 1, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 PARIS - Tél. : 01 47 61 75 00
SAS au capital de 19 344 859 € – RCS Paris 537 433 187 – Siret 537 433 187 01068 – N° TVA Intracom FR08537433187 – Code APE 08.12Z

Annexe 6 : Etude d'impact et étude d'incidences Natura 2000

L'étude d'impact du défrichement et de l'ICPE sont communes et sont présentées dans un dossier à part intitulé "Etude d'impact".

L'évaluation des incidences du défrichement sur les sites Natura 2000 les plus proches est incluse dans l'étude d'impact.

Annexe 7 : Mandat de pouvoir du propriétaire

Le mandat de pouvoir du propriétaire est inclus au sein du contrat de fortage (article 6.6). L'extrait est présenté ci-dessous.

CONTRAT DE FORTAGE SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Madame Odette DUNCKHORST et Monsieur Gilbert DUNCKHORST, respectivement nés le 18 novembre 1939 à SCEY-SUR-SAÔNE-ET-SAINT-ALBIN (70360) et le 5 décembre 1935 à LONGEVILLE-LÈS-SAINT-AVOLD (57740), demeurant au 1 rue des Forges à SCEY-SUR-SAÔNE-ET-SAINT-ALBIN (70360), propriétaire du terrain ci-dessous désigné,

Dénommés ci-après le « **Propriétaire** »,
D'une part,

ET

La société NEXSTONE, Société par Actions Simplifiée au capital de 19 344 859 Euros, dont le siège social est à PARIS (75015) – 1 rue du Colonel Pierre Avia, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 537 433 187,

Représentée par Monsieur Pierre BESSON, en sa qualité de directeur général délégué du territoire Nord-Est, prise en son établissement de Franche-Comté à VELESMES-ESSARTS (25410) – 8 d rue des Entreprises,

Dénommée ci-après l' « **Exploitant** »,
D'autre part,

Collectivement dénommés ci-après les « **Parties** », et
Individuellement dénommés ci-après la « **Partie** ».

EN PRÉSENCE DE :

Monsieur Nicolas DUNCKHORST, né le 10 avril 1962 à VESOUL (70000), demeurant au 1 rue de la Perception à SCEY-SUR-SAÔNE-ET-SAINT-ALBIN (70360), fils du Propriétaire.

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'Exploitant est spécialisé dans l'extraction de matériaux naturels notamment sous forme de carrière, la transformation éventuelle desdits matériaux et leur commercialisation et transport par tous moyens.

L'Exploitant est autorisé à exploiter sur le territoire de la commune de SCEY-SUR-SAÔNE-ET-SAINT-ALBIN (70360) une carrière à ciel ouvert de roche calcaire (dénommée ci-après la « **Carrière** »). Cette autorisation d'exploitation lui a été accordé pour une durée de 10 ans par arrêté préfectoral (AP) n°70-2018-08-30-002 du 30 août 2018 et complété par les APc n°70-2023-11-07-00006 du 7 novembre 2023 et n°70-2024-12-27-00006 du 27 décembre 2024.

8 1 13 17 18

délivré, tous travaux de génie écologique prescrits par ledit arrêté.

Pour le cas où la présence d'espèces protégées nécessiterait le dépôt d'un dossier de demande de dérogation au sens des articles L411-2 et L411-1 du Code de l'environnement, le Propriétaire donne d'ores et déjà tous pouvoirs à l'Exploitant, à l'effet de signer toute demande portant sur le Terrain, de constituer le dossier, de le présenter et de le représenter devant toute administration à l'effet d'obtenir l'autorisation de dérogation.

6.5. Autorisation de sondages archéologiques

Le Propriétaire autorise l'Exploitant à faire procéder à un diagnostic d'archéologie préventive au sens de l'article L521-1 du Code du Patrimoine, s'il était prescrit par les services archéologiques, et aux frais de celui-ci

6.6. Autorisation de défrichement

Pour le cas où la totalité ou une partie du Terrain serait boisée et nécessitant le dépôt d'un dossier de demande de défrichement, le Propriétaire donne d'ores et déjà tous pouvoirs à l'Exploitant, à l'effet de signer toute demande de défrichement portant sur le Terrain, de constituer le dossier, de le présenter et de le représenter devant toute administration à l'effet d'obtenir l'autorisation de défrichement.

6.7. Autorisation de coupe de bois

Le Propriétaire se réserve expressément le droit de couper et d'évacuer le bois se trouvant sur le Terrain tant que l'exploitation en carrière du Terrain n'aura pas été entreprise. Cet enlèvement s'effectuera à ses risques et sous sa responsabilité (il devra être titulaire des autorisations nécessaires) sans que la responsabilité de l'Exploitant ne puisse être en aucun cas recherchée. L'Exploitant et le Propriétaire définiront l'emprise du Terrain à libérer d'une année sur l'autre, en fonction de l'avancement des besoins de l'exploitation.

A défaut par le Propriétaire d'avoir coupé et évacué lesdits bois avant le commencement de l'exploitation par l'Exploitant, ce dernier pourra couper et évacuer alors lesdits bois, le produit de la vente desdits bois sera alors conservé par l'Exploitant.

Pour le cas où, pour l'enlèvement du bois, le Propriétaire serait contraint de traverser une partie des terrains où a été ouverte la Carrière, il ne pourra le faire qu'après avoir avisé l'Exploitant et en s'engageant à respecter toutes les consignes de sécurité en vigueur sur la Carrière.

ARTICLE 7 – CHARGES ET CONDITIONS

7.1. Concernant l'Exploitant :

Le Contrat est conclu sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, notamment sous celles suivantes que l'Exploitant s'oblige à bien et fidèlement exécuter à peine de tous dépens et dommages-intérêts.

1 - L'Exploitant prendra le Terrain en l'état au jour de la prise d'effet sans aucune garantie du Propriétaire relative à la nature des matériaux du gisement comme l'état des chemins d'accès. Le Terrain sera libre de toute occupation et de toute location à la date de début d'exploitation du Terrain.

8 D 9 DND
3

relative et plus généralement toute information relative à l'exploitation dont il prendrait connaissance en cours d'exécution du Contrat.

ARTICLE 14 – DEVOIR D'INFORMATION DU PROPRIÉTAIRE

Le Propriétaire déclare avoir porté à la connaissance de l'Exploitant, en application de l'article 1112-1 du Code civil qui impose aux Parties un devoir précontractuel d'information, l'ensemble des informations dont il dispose ayant un lien direct et nécessaire avec le contenu du Contrat, et dont l'importance pourrait être déterminante de son consentement.

Le Propriétaire reconnaît être informé qu'un manquement à ce devoir serait sanctionné par sa responsabilité avec possibilité d'annulation du contrat s'il a vicié le consentement de l'exploitant.

ARTICLE 15 – FRAIS

Les éventuels frais, droits et émoluments du Contrat sont à charge de l'Exploitant.

ARTICLE 16 – LITIGE

Le Contrat est régi par le droit français. Tout différend survenant entre les Parties quant à l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution du présent contrat devra d'abord faire l'objet d'une négociation à l'amiable entre les Parties introduite par courrier transmis dans le cadre du présent article en recommandé avec accusé de réception.

A défaut de solution amiable dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de réception du courrier faisant grief, le différend sera porté devant les tribunaux dans le ressort desquels se situent le Terrain, même en cas de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, à la requête de la Partie la plus diligente.

ARTICLE 17 – ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile en leur demeure et siège social respectifs sus indiqués.

ANNEXE :

1 - Plan de situation du Terrain

Fait à Scey-sur-Saône,
Le 25 avril 2025
En 3 exemplaires,

Le Propriétaire
Odette et Gilbert DUNCKHORST



L'Exploitant
NEXSTONE



Nicolas DUNCHKORST



Annexe 8 : Kbis

Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Paris

1 quai de la Corse
75198 Paris CEDEX 04

N° de gestion 2024B40499

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 26 mars 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	537 433 187 R.C.S. Paris
<i>Date d'immatriculation</i>	12/11/2024
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Bordeaux en date du 01/01/2025
<i>Date d'immatriculation d'origine</i>	10/02/2021
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	NEXSTONE
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	19 344 859,00 EUROS
<i>- Mention n° 15 du 27/03/2025</i>	AUGMENTATION DE CAPITAL PAR SUITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF SOUS LE REGIME JURIDIQUE DES SCISSIONS - SOCIÉTÉ AYANT PARTICIPÉ A L'APPORT CARRIÈRE & MATÉRIAUX NORD-EST - 421 185 307 RCS NANCY
<i>- Mention n° 16 du 27/03/2025</i>	AUGMENTATION DE CAPITAL PAR SUITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF SOUS LE REGIME JURIDIQUE DES SCISSIONS - SOCIÉTÉ AYANT PARTICIPÉ A L'APPORT CARRIÈRE & MATÉRIAUX SUD-EST - CMSE - 344 843 859 RCS AIX EN PROVENCE
<i>- Mention n° 17 du 27/03/2025</i>	AUGMENTATION DE CAPITAL PAR SUITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF SOUS LE REGIME JURIDIQUE DES SCISSIONS - SOCIÉTÉ AYANT PARTICIPÉ A L'APPORT CARRIÈRE & MATÉRIAUX NORMANDIE - 353 156 177 RCS VERSAILLES
<i>Adresse du siège</i>	1 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris
<i>Activités principales</i>	L'exploitation de toutes carrières et sablières et la vente de tous matériaux destinés à la construction ou aux travaux publics et privés ; Transport public routier de marchandises (et/ou de location de véhicules industriels avec conducteur) pour le transport de marchandises ; L'exploitation de toute plateforme de tri, de stockage, de recyclage et de valorisation de matériaux ; Vente de petits matériels de chantier ; Réalisation de tous types de travaux liés aux déchets ; Travaux publics et privés.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 20/10/2110
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	Courtois Jérémy Denis Armand
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 18/02/1980 à Chauny (02)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	2 rue Jean Mermoz 78114 Magny les Hameaux

Directeur général délégué

<i>Nom, prénoms</i>	Cantie Fabien Pascal David
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 17/01/1976 à Niort (79)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	23 rue de l'Autan 31320 Pechbusque

Directeur général délégué

<i>Nom, prénoms</i>	Gerbaud Guillaume René André
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 24/03/1972 à Mâcon (71)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	855 rue René Descartes 13100 Aix en Provence

Directeur général délégué

<i>Nom, prénoms</i>	Porret Sylvain Bernard
---------------------	------------------------

- 
-  Énergies renouvelables
 -  Aménagement et environnement
 -  Déchets, Diagnostics de pollution
 -  Carrières, Installations classées
 -  Milieu naturel
 -  Hydrogéologie
 -  Eaux superficielles
 -  Assainissement collectif et non collectif
 -  Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable



Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand
5 bis allée des roseaux
63200 Riom
Tél. +33 (0)4 73 38 84 73
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social
6 boulevard Diderot
25000 Besançon
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre
12 rue du stade
89290 Vincelles
Tél. +33 (0)9 67 29 27 28
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
auxerre@sciences-environnement.fr

www.sciences-environnement.fr